



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Traitement des dossiers de retraites

Question écrite n° 4327

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le traitement étonnant des dossiers de retraite par la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). En effet, les assurés ne sont pas informés de la gestion de leurs contestations des décisions de refus de la CNAV. Elle lui demande donc s'il n'y aurait pas un gain de temps pour tous de permettre aux assurés de pouvoir suivre l'état de leurs recours ou autres contestations.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4327

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6385

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)